Concours section : INT-DPIP-2026

Epreuve matière : Note administrative interne Sciences humaines

N° Anonymat : YJCGN934 DS Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DPIP Session : Interne

Epreuve : NA = Sciences humaines Date de l'épreuve : 11/02/2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Nom, prénom A , le

Fonction

NOTE

Objet : Prévenir la radicalisation chez les personnes placées sous main de justice - (PPSMJ)

Références :
- Loi du 3 juin 2016 pour la lutte contre le terrorisme
- Loi sur l'état d'urgence et de lutte antiterroriste du 21/07/2016
- Loi du 23 Mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice
- Loi du 13 juin 2025 sur la criminalité organisée
- Arrêté du 29 Mai 2019.
- Plan de lutte contre la radicalisation et le terrorisme (PART) en 2016
- Plan National de prévention de la radicalisation (PNPR) en 2018
- Rapport annuel du 2 juin 2022 de la Contrôleure Générale des lieux de privation de liberté (CGLPD)

Dans son discours du 25 octobre 2016 auprès de la Chancellerie, le Garde des Sceaux Jean-Jacques URVOAS présente la radicalisation des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) comme "un sujet majeur

RIEP - MA 520

Concours section : INT-DPIP-2026
Epreuve matière : Note administrative interne Sciences humaines
N° Anonymat : YJCGN934 DS Nombre de pages : 12

pour notre société traumatisée par les attaques barbares qu'elle a subies et celles qu'elle redoute de subir".

Si la question de la radicalisation, et notamment de la radicalisation islamiste, faisait partie des problématiques rencontrées par l'administration pénitentiaire dès la fin des années 1990, elle revêt une importance particulière dans les années 2010 en raison d'une vague d'attentats qui a déferlé sur le territoire français entre 2015 et 2016.

Par radicalisation il faut entendre "processus par lequel un individu adopte une expression violente de son engagement, en lien avec une idéologie extrémiste promouvant une rupture avec l'ordre établi" - Khosrokhavar -

Si par définition ce phénomène est protéiforme, et peut concerner les champs politiques comme religieux, il est important de souligner que c'est la radicalisation islamiste qui est la plus prégnante en détention et celle qui a conduit les pouvoirs publics à légiférer sur ce sujet afin de doter l'administration pénitentiaire de mesures et d'outils pour lutter contre ce phénomène.

Tout l'enjeu de cet écrit sera alors de nous interroger sur l'état des lieux de la prise en charge des PPSMJ que ce soit en milieu fermé ou en milieu ouvert, d'en faire un bilan afin de voir si des pistes d'amélioration sont possibles dans la prévention de la radicalisation.

Nous verrons dans un premier temps la prévention de la radicalisation comme un enjeu majeur pour l'administration pénitentiaire depuis 2015 (I), pour ensuite nous amener à la voir comme un véritable défi pour les années à venir (II)

I - La prévention de la radicalisation, un enjeu majeur depuis 2015

Après avoir présenté un état des lieux du phénomène auquel est confronté l'administration pénitentiaire (A) nous présenterons la stratégie pénitentiaire en vigueur s'articulant autour de l'axe « Détecter, Évaluer, Prendre en charge » (B).

A - Etat des lieux

Au 1 juillet 2025, l'administration pénitentiaire dénombrait 84 951 détenus pour 62 505 places opérationnelles.
Le principe de l'encellulement individuel pourtant préconisé depuis 1875 n'a jamais réussi à être pleinement mis en œuvre et au vu de l'actuel taux de surpopulation carcéral, cela paraît compromis pour les années à venir.
Si les politiques tentent des propositions afin de renforcer le parc pénitentiaire, "l'immensité du chemin à parcourir" comme présenté par Jean Jacque URVOAS dans un rapport du 20/05/16 nous conduise à penser que d'autres solutions devront être envisagées.

Dans un contexte d'inflation carcérale, la prise en charge de PPSMJ détectés comme radicalisés ou terroristes est un enjeu particulier - malgré leur faible proportion - En effet, à la fin de l'année 2023, l'administration pénitentiaire française prenait en charge un peu moins de 400 TIS et 500 radicalisés de droit commun. Si les femmes sont très minoritaires parmi les radicalisés de droit commun, elles représentent environ le quart de la population écrouée.
Cela s'explique en raison de la vague de rapatriement des femmes et des enfants du camp de Al Hol suite à la chute de l'Etat Islamique en Syrie. C'est à qu'on a appelé des returnees. Cela a conduit l'administration pénitentiaire à développer récemment les moyens d'évaluation et de prise en charge pour les femmes détenues.

De façon générale si la prison peut constituer un tremplin fertile à un processus de radicalisation, le sociologue Farid Khosrokhavar démontre dans ses travaux que la détention ne constitue qu'une étape au sein d'une trajectoire pouvant comprendre une enfance dans une cellule familiale éclatée, une éducation dans des quartiers en voie de ghettoïsation ou encore un départ en zone de guerre. En effet, on constate que le ressort du processus radical serait moins politique ou religieux que psychologique.

Par définition, les PPSMJ sont des individus qui présentent à divers titres des fragilités pouvant les rendre plus vulnérables à ce phénomène.
Afin de mieux comprendre, il est intéressant de présenter un profil de cette catégorie de population pénale.
Il s'agit en très grande majorité de français (81%), essentiellement urbain, d'un âge moyen de 28 ans, disposant d'un capital culturel et scolaire inférieur à la moyenne nationale. Pour la majorité ils présentent un faible degré d'insertion professionnelle, une connaissance religieuse pauvre. Il apparaît que 70% d'entre eux se seraient radicalisé sur internet, bien où la propagande djihadiste est importante. 6% des personnes détenues présentaient des troubles psychiatriques diagnostiqués.

Ainsi, à la présentation du portrait affiné on se rend compte de l'importance de la prévention de la radicalisation dans un milieu où des individus fragilisés, en rupture avec la société, seraient tentés de voir dans l'idéologie islamiste, une voie pouvant leur apporter un sens à leur trajectoire de vie.
Au vu du risque de radicalisation au sein de l'administration pénitentiaire mais aussi des enjeux dans la prise en charge des PPSMJ dûment identifiés comme radicalisés ou TIS, il est apparu essentiel d'adopter une stratégie pénitentiaire autour de l'axe "Détecter, Évaluer, Prendre en charge". (B)

Concours section : INT-DPIP-2026

Epreuve matière : Note administrative interne Sciences humaines

N° Anonymat : YJCGN934 DS Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DPIP Session : Interne

Epreuve : Sciences humaines Date de l'épreuve : 11/02/2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B - La Stratégie pénitentiaire "Détecter, Évaluer, Prendre en charge"

L'objectif de cette stratégie plutôt que se concentre sur une logique de déradicalisation, c'est diriger vers l'idée de désengagement de la violence - Cette logique de de dissistance pour prévenir tout passage à l'acte est jugée plus pertinente et efficace que de mise sur une lutte contre l'adhésion à une idéologie islamiste radical -

Pour cela les politiques publiques ministérielles au travers d'un arsenal de lois et de plans notamment celui de 2016 contre la radicalisation violente et le terrorisme, ont permis la mise en place d'un dispositif innovant -

Tout d'abord il a mis en place un plan de sécurisation des établissements pénitentiaires en instituant des processus normés, mécanismes éprouvés, des pratiques évalués -
Il a renforcé des équipes de sécurité pénitentiaires au travers des ERIS et des ELAC -
La mise en place de moyens pour sécuriser les établissement avec une sécurisation passive et active du parc pénitentiaire, des équipements de neutralisation des communications illicite, la vidéopratection, et le développement des services numériques -

Concours section : INT-DPIP-2026
Epreuve matière : Note administrative interne Sciences humaines
N° Anonymat : YJCGN934 DS Nombre de pages : 12

En détention, les mesures mises en œuvre sont décidées par les politiques de prévention de la radicalisation, pilotées par la Mission de lutte contre la radicalisation violente (MRLV) présente à l'échelon central, à la DAP et déclinée en départements dans chaque direction interrégionale.

- La détection :

Si initialement la détection semblait plus aisée en raison de visibilité des signes de radicalisation, un changement de paradigme s'est traduit au cours des dernières années avec le passage d'un modèle activiste à un modèle intégriste du djihadisme que l'on a nommé la Takfiya. Ce phénomène de dissimulation a rendu les grilles de détection accessible aux agents insuffisantes à l'analyse. Une véritable structure du renseignement pénitentiaire (RP) au travers de la création du Bureau central du Renseignement Pénitentiaire (BCRP) s'est mis en place. Le BCRP coordonne les cellules interrégionales du RP (CIRP).
Cette nouvelle organisation s'est appuyé sur des moyens humains = création des délégués locaux pour le RP, des référents pour les CPIP.
Des outils tels que l'IMSI Catching ont aussi été mis en place.

- L'évaluation.

L'évaluation s'effectue en local en collégialité dans le cadre des commissions pluridisciplinaires

Uniques (CPU) en milieu fermé et des CPI en MO.
Ces commissions s'déroulent en la présence de différents intervenants, notamment avec le binôme de soutien mis par le PCAT. Il s'agit d'un psychologue et d'un éducateur qui viennent éclairer sur les PPSMJ signalés radicalisés. Un médiateur du fait religieux (MFR) peut aussi être sollicité sur demande.
Durant la phase d'évaluation l'idée c'est d'évaluer le niveau d'imprégnation idéologique de la personne afin de pouvoir établir une stratégie de prise en charge. Les PPSMJ évalués comme faisant partie du haut du spectre se verront affecter au sein des unités dédiées (UD) dans des quartiers de prise en charge de la radicalisation spécialisée dans l'évaluation (QPRse) anciennement QER.
Pour les "moyens spectre" et "bas spectre" on favorisera une évaluation locale comme présenté.
A l'issue des évaluations, une synthèse pluridisciplinaire est rédigée. Depuis 2022, les TIS peuvent faire l'objet d'une évaluation en fin de peine pour déterminer l'opportunité d'une mesure judiciaire de prévention de la récidive terroriste et de réinsertion - (MJPRTR).

- <u>La Prise en charge</u>

Elle dépend des préconisations faites au moment de l'évaluation. Pour les "hauts du spectre", une prise en charge sera déterminée soit au sein de quartiers d'isolement soit des QPR qui sont au nombre de 6. Pour les moyens spectre, ils seront affectés au sein des QPR afin de permettre une prise en charge adaptée, avec une équipe pluridisciplinaire qui réévaluera l'affectation.
Enfin les bas spectre pourront bénéficier d'une prise en charge dans des établissements pénitentiaires.
Des programmes de prévention de la radicalisation violente (PPRV) leur seront proposés.

Ils pourront eux bénéficier d'une prise en charge par des partenaires sécuritaires, permettant un accompagnement global des PPSMJ autour des thématiques de l'emploi, du logement, ... - Un manifeste a été rempalié entre 2016 et 2018 et a permis la mise en place du programme de Recherche et d'Intervention sur les violences schismistes - (RIVE). Elle peut se faire la prise en charge au sein d'un établissement ou aussi en milieu ouvert -

Ainsi, si la stratégie pénitentiaire a été innovante on se rend compte que la prévention de la radicalisation devient un véritable défi pour les années à venir -

II - La prévention de la radicalisation, un véritable défi pour les années à venir -

Dans un premier temps nous verrons la difficile articulation entre enjeux sécuritaires et prévention (A) ce qui nous amènera à proposer des préconisations afin d'améliorer la détection, l'évaluation et la prise en charge des PPSMJ (B).

A - Une difficile articulation entre enjeux sécuritaires et de prévention

Les années écoulées ont permis de mettre en lumière différents problèmes qu'il s'agira d'essayer de remédier -

* Une difficulté de gestion des équipes qui doivent associer entre protection, bienveillance et contrôle -
* Un travail d'évaluation modelé par un impératif d'absence de prise de risque - En effet, ce travail est traversé par l'obsession de la Tarasque - ce qui rend les enjeux plus difficiles
* Une unilatéralité des discours 'experts' qui désenchantent les professionnels de terrain, qui

Concours section : INT-DPIP-2026

Epreuve matière : Note administrative interne Sciences humaines

N° Anonymat : YJCGN934 DS Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DPIP Session : Interne

Epreuve : Sciences humaines Date de l'épreuve : 11/02/2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

se sentent relégués à de simples "informateurs". Cette prise en charge ne tient alors pas suffisamment compte de l'observation des surveillants.

* Pilotée au vu de la pression médiatique à produire pour les professionnels un diagnostic qui invaliderait la potentielle dangerosité du justiciable

* Diversité du niveau de connaissances des BJ, et des professionnels de terrain :

* Un vrai dilemme pour les professionnels dans le signalement qui oscille entre la peur de stigmatiser une PPSMJ et la peur de passer à côté d'une PPSMJ qui dissimulerait sa radicalité.

B. Des préconisations

Afin de pallier aux difficultés présentés ci dessus, des pistes d'amélioration sont envisageables :

- Améliorer et renforcer la formation des personnels à tous les échelons, du surveillant aux officiers, en passant par les CPIP et les BJ.

Si des formations existent, elles ne se déroulent que sous forme de volontariat et sont limitées en places.

RIEP - MA 520

- Renforcer le rôle du surveillant notamment en le faisant participer à des instances pluridisciplinaires telles que la CPU-R "Surveillant-acteur"

- Revaloriser les savoirs profanes issus du terrain afin de diminuer la prégnance des savoirs experts des dernières années.

- Accueillir les efforts notamment en matière de communication et de coordination entre les structures notamment lors de la prise en charge des PPSMJ en milieu ouvert.

- Harmonisation des pratiques notamment en créant un référentiel de pratiques en la matière.

- Améliorer la communication au sein même des structures pénitentiaires.

- Travailler sur l'identité professionnelle des corps spécifiques tels que les BJ ou les officiers de renseignement pénitentiaire mis en 2015.

- Développer des formations autour des autres formes de radicalité, comme l'Ultra Droite

Ainsi, face à la progression de l'islamisme radical, l'administration pénitentiaire a su se montrer prompte au sein de l'Etat et attentive aux évolutions de cette menace pour adapter continuellement sa politique de prévention. Le savoir faire développé au cours des dernières années et la réémergence d'autres types de radicalité conduisent actuellement l'administration à s'interroger sur le caractère transposable de ces mesures.

Se pose alors la question de la prévention des extrémismes politiques, d'ultra gauche et d'ultra droite dont les projets d'attentat conduisent à un nombre croissant d'incarcérations. L'expérimentation au sein de la DI de Strasbourg, d'un binôme de soutien en charge du suivi de personnes détenues de l'ultra droite témoigne de la tentative de transposer un savoir faire acquis en matière de radicalisation.

M M.

.... /